

Procès verbal

Séance publique du conseil municipal du 13 avril 2017

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 6 avril 2017.

La séance publique est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire. Le quorum est atteint à 20h23. Le maire déclare alors la séance ouverte.

A l'ouverture de séance :

Nombre de conseillers	
En exercice	99
Présents	53
Pouvoirs	11

Étaient présents (53) : AIGNEL Jacky, AIGNEL Maryline, AVENEL Josiane, BADOUAL Louisette, BECKER Patrick, BESNARD Daniel, BUHAN Pierre Yves, CARADEUC Gilles, CHAPIN Bernard, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHERIAUX Alain, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Patrick, COLLEU Rémi, COMMAULT Michel, COUPE Christian, DABOUDET Gérard, DIEULESAINT Karine, FISSEUX GADAIS Sylvie, GORDON Linda, GRIPPAUDO Marie-Thérèse, HARNOIS Christophe, HINGANT Arlette, HUET Alain, KERDRAON Ronan, LE BRETON Danielle, LEJEUNE Jean François, LEMAITRE Anne Marie, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, MOISAN Michel, OLLIVROT Jean-Paul, PELAN Martine, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Nathalie, PRISE Marylène, RAULT Gilles, RECOURSE Yvon, ROCABOY Roselyne, ROUILLE Guy, ROUILLE Sylvie, SAUVE Joseph, SIMARD Yveline, SOULABAIL Béatrice, TARDIVEL Alain, ULMER Michel, UZURET Chantal, VERON Marie Hélène, WATTEBLED Christian,

Étaient absents en ayant donné pouvoir (11): BEUREL Yvon ayant donné pouvoir à DIEULESAINT Karine, de LEUSSE Pierre ayant donné pouvoir à GORDON Linda, FONTAINE Jocelyne ayant donné pouvoir à COLLEU Rémi, GREPAT Daniel ayant donné pouvoir à MOISAN Michel, LE CERF Jean ayant donné pouvoir à PRESSE Nathalie, LEFEUVRE Daniel, ayant donné pouvoir à AVENEL Josiane, POILVERT Jean Pierre ayant donné pouvoir à LEMAITRE Anne Marie, RIOLON Bruno ayant donné pouvoir à ULMER Michel, RUELLO Loïc ayant donné pouvoir à BADOUAL Louisette, SOULABAILLE Nathalie ayant donné pouvoir à CHAPIN Bernard, TERTRE Rémy ayant donné pouvoir à WATTEBLED Christian

Étaient excusés (8): BEUNEL Nicolas, BIZEUL Mathieu, CARADEUC Pierre, CHEVALIER Pascal, ROCHARD Éric, SCEUIL Fabienne, SOULABAILLE Thomas, VIVIER Josette

Étaient absents (27): AIGNEL Françoise, AIGNEL Jean Yves, AIGNEL Jocelyne, AVELINE Catherine, BERRUYER Jacques, BERTRAND David, BRIEND David, COMMAULT Gilles, FABLET Michel, HANDAYE Olivier, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, KERSANTE Serge, LABBE Jean Luc, LESAGE Bernard, MICHEL Philippe, MOISAN Valérie, NOGUES Marc, PLESTAN Éric, POIDEVIN Chantal, PRISE Hubert, RAULT Delphine, ROBERT Bernard, ROBERT Loïc, ROUXEL Stéphanie, SAGORY Julien, THOMAS-NUSSBAUMER Séverine,

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : GRIPPAUDO Marie

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide les comptes rendus des conseils municipaux :

- du 9 février 2017
- du 23 février 2017
- du 16 mars 2017

Décisions du Maire

Le conseil municipal est informé des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir :

Objet	Document	Montant
Salle omnisport de Plessala : fourniture et pose de l'installation électrique provisoire par l'entreprise Noba (ex-Costa)	Devis	7 584, 48 € HT
Salle omnisport de Plessala : branchement de l'installation électrique provisoire par l'entreprise AM Elec	Devis	659,08 € HT
PPI Espaces Verts : acquisition d'un aérateur pour terrains de foot à l'entreprise EURL Macdis	Devis	9 900,00 € HT
Acquisition de 2 buts de handball pour terrain à proximité du stade de foot (Collinée) à l'entreprise Alain Macé	Devis	1 555,09 € HT

1 Présentation du site Internet www.mene.fr

Gérard Daboudet, adjoint en charge de la communication et Céline Jouan, agent en charge de la communication présentent le projet de site Internet de la commune Le Mené : page d'accueil, fonctionnalité, rubriques...

Gérard Daboudet note que la maquette du site sera prochainement figée. Les conseillers municipaux sont donc invités à faire part de leurs éventuelles remarques dans les plus brefs délais.

Céline Jouan informe le conseil municipal que le site sera mis en ligne au cours du mois de juin.

2 Travaux

2 - 1 Abri funéraire de Saint-Jacut : autorisation d'une consultation pour mission MO (missions de base + OPC)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet initié par la commune déléguée de Saint-Jacut du Mené relatif à la construction d'un abri funéraire avec sanitaires, servant aux cérémonies religieuses, sur le site de l'actuel cimetière.

Afin de poursuivre le travail engagé, il convient aujourd'hui de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre, pour les missions de base (ESQ, APS, APD, PRO, ACT, DET, AOR) ainsi que la mission OPC (ordonnancement, coordination et pilotage du chantier).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Valider la proposition de lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre (missions de base + OPC) relative à la construction d'un abri funéraire avec sanitaires sur le site du cimetière de Saint-Jacut du Mené ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 64

2 - 2 Lotissement Les Tilleuls à Saint-Jacut du Mené : consultation CSPS

Vu la délibération du 16 mars 2017 validant l'avant-projet du Lotissement Les Tilleuls à Saint-Jacut du Mené et le chiffrage estimatif des travaux correspondants (129 129 € HT) ;

Considérant le Dossier de Consultation des Entreprises en cours de publication ;

Considérant le nombre d'entreprises et la durée des travaux envisagés (environ 5 mois) ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'une consultation pour une mission de Coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour le prochain chantier de viabilisation du lotissement Les Tilleuls à Saint-Jacut du Mené.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

D'autoriser le lancement d'une consultation pour une mission de Coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour le prochain chantier de viabilisation du lotissement Les Tilleuls à Saint-Jacut du Mené ;

Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 64

2 - 3 Village retraite de Plessala : consultation CSPS

Pour : 64

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du quartier de la Fontaine Saint-Père à Plessala, en lien avec un projet d'investissement sous maîtrise d'ouvrage Côtes d'Armor Habitat et relative à la déconstruction et construction du village de retraite.

Considérant le nombre important d'entreprises amenées à travailler simultanément sur le site, ainsi que la durée prévisionnelle du chantier (phasage des travaux établi sur plusieurs mois non-consécutifs), il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'une consultation pour une mission de Coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- D'autoriser le lancement d'une consultation pour une mission de Coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour le prochain chantier d'aménagement du quartier de la Fontaine Saint-Père à Plessala (village retraite) ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

2 - 4 Village retraite de Plessala : attribution du marché de travaux

Pour : 64

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du quartier de la Fontaine Saint-Père à Plessala, en lien avec un projet d'investissement sous maîtrise d'ouvrage Côtes d'Armor Habitat et relative à la déconstruction et construction du village de retraite.

Ce projet, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude brestois B3I, relève de la maîtrise d'ouvrage communale pour les travaux de voirie et réseaux (AEP, EU, EP, télécom), et la création d'un boulo-drome.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres réalisé à l'issue de la consultation par le cabinet B3i, sur la base des critères d'attribution suivants :

- Prix de prestations : 50 %
- Valeur technique : 50 %

Lot 1 (terrassment, empierrment, revêtement, bordures, signalisation, plantations) :

Entreprise	Base montant HT	Note prix	Note technique	Note totale	Classement global
EUROVIA	293 134,25 €	43,73	45,50	89,23	3
COLAS	256 372,50 €	50	42,00	92	1
SPTP	284 512,50 €	45,05	42,50	87,55	4
EIFFAGE	297 777,50 €	43,05	48,50	91,55	2
SETAP	296 258,50 €	43,27	37,50	80,77	5

NB : l'option pour ce lot (réalisation d'une allée de boules supplémentaire) n'est pas retenue.

Lot 2 (réseaux EU/EP/AEP) :

Entreprise	Base montant HT	Note prix	Note technique	Note totale	Classement global
SEEG	129 885,00 €	49,87	37,50	87,37	2
SETAP	129 560,00 €	50	37,50	87,50	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir, pour le lot 1, la proposition de l'entreprise COLAS, pour un montant de 256 372,50 € HT
- Retenir, pour le lot 2, la proposition de l'entreprise SETAP, pour un montant de 129 560,00 € HT
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

2 - 5 Programme voirie 2017 : attribution du marché

Pour : 64

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'entretien de la voirie de compétence communale.

Vu la délibération du Conseil municipal datée du 08/12/2016 qui autorisait le lancement d'un marché de travaux « Programme voirie 2017 », selon l'allotissement suivant :

- Lot 1 « Assainissement pluvial »
- Lot 2 « Voirie »

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres réalisé à l'issue de la consultation sur la base des critères d'attribution suivants (fixés dans le Règlement de Consultation) :

- Prix de prestations : 70 %
- Mémoire technique : 10 %
- Respect du calendrier prescrit dans le DCE : 20 %

Lot 1 (Assainissement pluvial) :

Entreprise	Base montant TTC	Note prix	Note Mémoire technique	Note respect calendrier	Note totale	Classement global
BEUREL	72 912.84	50.76	0	20	70.76	5
POTIN TP	73 268.16	50.51	9.5	20	80.01	3
MENGUY-ROUILLE	52 873.32	70,00	0	20	90	1
EIFFAGE	85 122.00	43.48	10	20	73.48	4
POMPEÏ	70 380.18	52.59	10	20	82.59	2
RUELLAN	68 008.44	54.42	5	0	59.42	6

Lot 2 (Voirie) :

Entreprise	Base montant	Note	Note	Note	Note	Classement
------------	--------------	------	------	------	------	------------

	TTC	prix	Mémoire technique	respect calendrier	totale	global
PIGEON	785 630.53	54.83	10	20	84.83	5
COLAS	654 175.20	65.84	10	20	95.84	2
POTIN TP	771 431.54	55.84	9.5	20	85.34	4
EIFPAGE	801 956.04	53.71	10	20	83.71	6
EUROVIA	615 340.37	70	10	20	100	1
SPTP	730 786.52	58.94	10	20	88.94	3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir, pour le lot 1, la proposition de l'entreprise MENGUY-ROUILLE, pour un montant de 873.32 € TTC ;
- Retenir, pour le lot 2, la proposition de l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 615 340.37 € TTC ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

2 - 6 **Église de Saint-Gouéno : fourniture et pose de projecteurs par le SDE22**

Pour : 64

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors des travaux de rénovation de la mise en lumière de l'église de Saint-Gouéno par le SDE22, il est apparu que les projecteurs existants n'ont pu être remis en service (présence de corrosion importante sur les équipements électriques intérieurs).

Le SDE22 a donc fait procéder à l'étude de la fourniture et la pose de nouveaux projecteurs. Le détail des travaux proposés est le suivant :

- dépose des 3 projecteurs 400 W en mauvais état
- fourniture et pose de 3 projecteurs 250 W pour éclairer le haut de la flèche
- le raccordement

Le coût total de cette opération est estimé à 1 410 € HT (ce coût comprend 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Par ailleurs, il avait également été demandé au SDE22 une proposition pour la fourniture et la pose, dans le lotissement communal, d'une prise de courant étanche permettant le raccordement de guirlandes accessibles sur le réseau d'éclairage public.

Le coût total de cette opération est estimé à 210 € HT.

Sur les bases du règlement financier, la participation de la commune est de 60 % du coût total HT de ces deux opérations, soit respectivement 846 € et 126 € (972 € au total).

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE22, ce dernier bénéficiera du FCTVA et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le projet présenté par le SDE22 relatif à la fourniture et la pose de projecteurs aux abords de l'église de Saint-Gouéno, ainsi que la fourniture et la pose d'une prise de courant dans le lotissement communal, pour un montant total estimatif de 1 620 € HT ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

2 - 7 **Remplacement des menuiseries du bâtiment de La Poste à Collinée : autorisation d'une consultation**

Pour : 64

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de remplacer les menuiseries (fenêtres) du bâtiment loué actuellement par La Poste à Collinée (19 rue du Mené).

Pour la réalisation de ces travaux (fourniture et pose), il convient de procéder à une consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- D'autoriser le lancement d'une consultation pour le remplacement des menuiseries du bâtiment de La Poste à Collinée (fourniture et pose) ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

2 - 8 **Maisons solaires tranche 1 et maison de santé de Plessala : autorisation d'une consultation pour système d'occultation (menuiseries des rdc)**

Pour : 64

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction des maisons solaires (tranche 1) et de celle de la maison de santé de Plessala, il n'avait pas été prévu de système d'occultation sur les menuiseries des rez-de-chaussée.

Afin de garantir aux locataires -actuels et à venir- de ces bâtiments un confort optimal, il convient de mettre en place un système d'occultation judicieux et pérenne.

Il propose donc au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'une consultation auprès d'artisans et d'entreprises spécialisées pour la fourniture et la pose d'un système d'occultation sur les menuiseries des rez-de-chaussée des maisons solaires tranche 1 et de la maison de santé de Plessala.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- D'autoriser le lancement d'une consultation pour les travaux susmentionnés ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

2 - 9 **Maisons solaires tranche 2 : avenant modificatif CCAP (pénalités)**

Pour : 62
Abst : 2

Monsieur Le Maire rappelle le projet des maisons solaires tranche 2.

Il rappelle également que les articles 6.1.1 et 6.1.5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) prévoyait des pénalités pour retard :

- sur le délai d'exécution de chaque lot (article 6.1.1)
- pour absence et retard aux rendez-vous de chantier (article 6.1.5)

Le maître d'œuvre de l'opération (Gumiaux et Gombeau architectes) propose de conclure un avenant au CCAP ayant pour objet la modification de ces deux articles :

Article 6.1.1 : la pénalité prévue d'un montant journalier égal à 1/3000 du montant du marché avec un minimum de 150 € par jour est modifiée avec un plafond représentant 10 % du montant total des pénalités.

Article 6.1.5 : les pénalités ne seront appliquées qu'après 5 absences constatées.

Monsieur Le Maire rappelle enfin que toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Patrick Becker interroge le Maire sur la possibilité de tenir compte de ces négligences de délais lors de l'attribution de futurs marchés publics.

Claude Perrin rappelle que dans le cadre d'un marché public il n'est pas possible de faire référence à des négligences antérieures dans la mesure où les entreprises s'engagent à respecter le planning du chantier pour lequel elles concourent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Valider la proposition d'avenant modificatif pour deux articles du CCAP (articles 6.1.1 et 6.1.5) dans les termes susmentionnés ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

2-10

Aménagement bourg de St Gouéno (maîtrise d'œuvre) : avenant pour modification du groupement conjoint

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le groupement conjoint retenu dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du bourg de Saint-Gouéno. Ce groupement conjoint était jusqu'à présent constitué de 3 co-traitants :

- Roch de Crevoisier (mandataire du groupement)
- Céline Le Tixerant (co-traitant n°1)
- Bureau d'Etudes Quarta (co-traitant n°2)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avenant présenté par Roch de Crevoisier, relatif au remplacement du co-traitant n°1 (Céline Le Tixerant) par la SARL La Terre Ferme (domiciliée 9, La Place, 44170 Vay).

Cette modification du groupement conjoint n'a aucune incidence financière sur le montant total du marché de maîtrise d'œuvre (52 600 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- De valider l'avenant présenté par Roch de Crevoisier (mandataire du groupement), relatif au remplacement du co-traitant n°1 (Céline Le Tixerant) par la SARL La Terre Ferme ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer cet avenant, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Pour : 64

2-11

Salle omnisports de Collinée (maîtrise d'œuvre) : avenant pour modification du groupement conjoint

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le groupement conjoint retenu dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre du projet de requalification de la salle de sports de Collinée et de création de salles spécialisées.

Ce groupement conjoint était jusqu'à présent constitué de 2 co-traitants :

- Atelier Trois Architectes (mandataire du groupement)
- Claude Philibot, économiste de la construction (co-traitant n°1)
- Armor Ingénierie, bureau d'études (co-traitant n°2)
- BET Bertholom (co-traitant n°3)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avenant présenté par l'Atelier Trois Architectes, relatif au remplacement du co-traitant n°1 (Claude Philibot) par la SARL 107 ECO (domiciliée 107, rue de Belgique, 56100 Lorient).

Cette modification du groupement conjoint n'a aucune incidence financière sur le montant total du marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- De valider l'avenant présenté par l'Atelier Trois Architectes (mandataire du groupement), relatif au remplacement du co-traitant n°1 (Claude Philibot) par la SARL 107 ECO ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer cet avenant, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Pour : 64

2-12

Convention SDE22 Plessala : rue du commerce – rue de la grande clôture

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la pré-étude et du chiffrage estimatif du projet d'effacement des réseaux (basse tension, éclairage public, réseau téléphonique), prévu à Plessala et établi par le SDE22, pour les deux tranches suivantes :

- tranche 1 : rue de la grande clôture et rue du commerce jusqu'à la maison médicale
- tranche 2 (option) : rue du commerce vers le bourg

Pour : 64

Le chiffrage estimatif de ces travaux se détaille comme suit :

	Réseau électrique BT		Réseau éclairage public		Réseau téléphonique	
	Montant des travaux	Contribution de la commune	Montant des travaux	Contribution de la commune	Génie Civil	Cablage
					Coût travaux (contribution de la commune)	Coût travaux (contribution de la commune)
Tranche 1	36 400 € HT	10 920 € HT	35 700 € HT	23 220 € HT	16 900 € TTC	1 800 € HT
Tranche 2 (option)	24 100 € HT	7 230 € HT	12 700 € HT	7 620 € HT	5 600 € TTC	600 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- D'engager le projet d'effacement des réseaux prévu à Plessala (rue du commerce et rue de la grande clôture) présenté par le SDE22, pour les montants estimatifs susmentionnés ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

2-13

Avenant au marché de réhabilitation de l'école de Collinée

Vu la délibération de la commune Le Mené datée du 8 septembre 2016 attribuant la maîtrise d'oeuvre de l'école de Collinée à l'Atelier du Port pour un taux de rémunération fixé à 8.9% HT des travaux estimés à l'époque à 395 660.00 €.

Pour : 64

Considérant les travaux complémentaires demandés géothermie, mise aux normes électricité, et également accessibilité, ce montant de travaux est désormais porté à 660 000.00€

- Le présent avenant a pour objet de corriger une erreur de calcul présente dans le premier avenant du 9 février 2017 qui portait la rémunération de maîtrise d'oeuvre à 62 720.00 € HT. Ce montant se basait sur 9,8 % du coût prévisionnel des travaux de 660 000€ HT. La bonne valeur du calcul est 64 680€ HT.
- Le montant définitif de la rémunération est donc de 64 680€ HT.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant de maîtrise d'oeuvre portant la rémunération à 64 680.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- valider la proposition d'avenant;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,

Jacky Aignel fait état des difficultés observées sur le chantier de réhabilitation de l'école : bruit, comportement de certains artisans sur le chantier, non respect de mise en œuvre de barrières de protection, non respect de consignes de sécurité... Il présente ses excuses aux équipes enseignantes et aux familles pour les désagréments occasionnés. Pierre Yves Buhon interroge afin de savoir si les entreprises réaliseront des efforts à la rentrée. Il note : musique dans les couloirs, travaux bruyants (meuleuses) pendant les heures de siestes des enfants, poussière...

Yvon Perrin, élu en charge du suivi des travaux note que le chantier ne se déroule pas dans les meilleures conditions malgré de nombreux rappels formulés lors des réunions de chantiers et consignés dans les comptes rendus du maître d'œuvre.

Claude Perrin note que le rôle du maître d'ouvrage ne peut pas aller beaucoup plus loin que d'alerter le maître d'œuvre. Il note qu'il est toujours difficile de conduire un chantier en site occupé et invite à ce titre à s'interroger sur le choix de réaliser les travaux de la salle de sport de Plessala dans des conditions similaires.

3

Finances

3 - 1

Vote des taux d'imposition

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'arrêté de création de la commune nouvelle ayant été signé par monsieur le Préfet le 5 octobre 2015, il convient, au titre de l'année 2016 d'adopter les taux d'imposition pour chacune des communes et pour la communauté de communes du Mené.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2016, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, conformément à l'avis de la commission des finances d'adopter les taux suivants :

Taxe d'habitation

	base 2017	Taux 2016	Proposition 2017
Ensemble des communes	5 155 035	13,8	13,8

Taxe sur le foncier non bâti

	Base 2017	taux 2016	Proposition taux 2017
Collinée	440 881	75,88	76,08*
Lagourla		63,42	
Le Gouray		87,21	
Plessala		85,38	
Saint Gilles		68,61	
Saint Gouëno		73,44	
Saint Jacut		64,69	

Pour : 63
Abst : 1

* Durée d'harmonisation : 1

Taxe sur le foncier bâti

	Base 2017	taux 2016	Proposition 2017
Ensemble des communes	2 537 000	18,70	18,7

3 - 2 Budget principal – Ligne de trésorerie

Afin de pouvoir faire face à ses échéances et ne pas rencontrer de difficultés de trésorerie, le conseil municipal est invité à valider l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 €. Trois établissements bancaires ont été consultés.

Pour : 64

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de contracter auprès de la Banque Postale une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 euros aux conditions suivantes :
 - Frais de dossiers : 1 000 €
 - Intérêts : taux variable : EONIA (flooré à 0) + marge : 0,540 %
 - Si le taux EONIA est négatif c'est la marge qui s'applique
 - Frais de non utilisation : 0,10 % soit 1000 €
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le contrat à intervenir, ainsi que tous documents s'y rapportant.

3 - 3 Budget stations-services – Emprunt

Pour financer les travaux de construction d'une station service sur la commune déléguée de Collinée

Pour : 64

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole un prêt d'un montant de 100 000 euros, dont le remboursement s'effectuera en 20 années, prêt à taux fixe à échéances constantes au taux de 1,86 %. Les frais et commissions s'élèvent à 0,15 % du montant du financement déduits du 1^{er} déblocage de fonds soit 150 €.
- Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires à son budget. Il s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels les emprunts pourraient donner lieu.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le contrat à intervenir, ainsi que tous documents s'y rapportant.

3 - 4 Indemnités aux élus

Pour : 64

Le maire informe le conseil municipal que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

– l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1^{er} janvier 2017 ;

– la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017, ce qui entraîne une nouvelle augmentation du montant maximal des indemnités de fonction des élus.

Il convient donc d'adopter une nouvelle délibération conforme à ces ajustements.

Il est rappelé que le montant plafond des indemnités de fonction allouées au maire est déterminé par référence aux montants indiqués à l'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales.

Au regard de ces éléments, le Conseil délibère et, à l'unanimité, Décide de fixer les indemnités de fonction attribuées au maire, aux adjoints de la commune nouvelle et des communes déléguées, aux conseillers délégués selon les modalités suivantes :

	Coëf	Nombre
Enveloppe commune nouvelle		
Maire	53	1
Maire d'une commune déléguée de plus de 1000 habitants	43	2
Maire d'une commune déléguée de 500 - 1000 habitant ancien chef lieu de canton	36	1
Maire d'une commune déléguée de 500 - 1000 habitants	31	2
Maire d'une commune déléguée de moins de 500 habitants	31	1
Adjoint commune et adjoint d'une commune déléguée de plus de 1000 habitants	14	2
Adjoint commune et adjoint délégué commune de 500 - 1000 habitants ancien chef lieu de canton	9,5	1
Adjoint commune et adjoint d'une commune déléguée de moins de 1000 habitants	8,25	4
Conseiller délégué et adjoint d'une commune de moins de 500 habitants	8,25	1
Conseillers - conseillers délégués à une commune déléguée	3,75	6
Conseillers non adjoints	0,64	61
Enveloppe communes déléguées		
Adjoint à la commune déléguée de Collinée	9,5	2
Adjoint à la commune déléguée de Langourla	8,25	2
Adjoint à la commune déléguée de Le Gouray	14	3
Adjoint à la commune déléguée de Plessala	14	4
Adjoint à la commune déléguée de Saint Gouëno	8,25	3
adjoint à la commune déléguée de Saint jacut du Mené	8,25	3
		99

– Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire fait état de la demande de Daniel Grepot, conseiller délégué en charge de l'accessibilité de disposer d'une indemnité d'élu plus importante au regard de l'importance des dossiers dont il a la charge. Il invite les conseillers municipaux à faire part de leur point de vue sur cette demande.

Christian Wattedled, note la qualité du travail réalisé par Daniel Grepot. Il note que ce travail a été réalisé dans le cadre d'un mandat pour lequel Daniel Grepot a fait acte de candidature. S'agissant d'un mandat d'élu il pense que le versement d'une indemnité supplémentaire n'est pas une réponse appropriée.

Annie Louail Urvoy note que les adjoints ont été élus en 2014. Par cet engagement connu des électeurs au moment où ils ont fait acte de candidature ils portent une responsabilité auprès de la population. Il ne lui semble donc pas légitime qu'un conseiller délégué puisse bénéficier d'une indemnité d'un même montant.

Joseph Sauvé rappelle qu'au moment de la création de la commune nouvelle, il a été porte parole de la demande de Daniel de s'investir comme conseiller délégué en charge de l'accessibilité. La demande formulée alors n'était pas associée à une demande d'indemnité. Au regard de points de vue exprimés, le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu de Daniel Grepot. Il informe le conseil municipal de sa démission de conseiller délégué en charge de l'accessibilité.

4 Gestion du personnel

4 - 1 Modification de dotation horaire d'un agent

Du fait de nouvelles tâches effectuées par Rollande Hervé, Monsieur le Maire propose d'augmenter la Durée Hebdomadaire de Service de cet agent de 28 H 00 à 30 H 00 à partir du 1^{er} mai 2017.

Pour : 64

Culture – vie associative

Adoption des subventions aux associations

Sur proposition de la commission vie associative, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2017 :

5

5 - 1

pour : 64

NOM DE L'ASSOCIATION	Communes déléguées	Subvention
SPORTS		
Clubs sportifs		
ASSO FOOT MELANVRAN	LANGOURLA	1114
ASSO. SPORTIVE DU MENE	COLLINEE	1500
Union Sportive Le Gouray	LE GOURAY	1000
Union Sportive PLESSALA	PLESSALA	13300
ST JACUT SPORT	ST JACUT	1000
Méné Rance Ecole de foot st-jacut	ST JACUT	600
MENE HAND BALL CLUB	PLESSALA	13300
Associations sportives et loisir		
Asso. Gym Détente Le Gouray	LE GOURAY	340
DO IN RELAXATION	COLLINEE	250
Entente CYCLO du MENE (ECM)	COLLINEE	4400
GYM TONIC	PLESSALA	0
JUDO CLUB DU MENE	ST JACUT	1800
LE MENE TEAM BIKE	ST GOUENO	1250
MENE FORME	COLLINEE	6000
PLACE A LA DANSE	PLESSALA	3500
TEAM des 3 rivières	COLLINEE	600
TENNIS CLUB DU MENE	COLLINEE	
TENNIS INTERCOMMUNAL DU LIE		750
UNIVERS CIRQUE	ST GOUENO	1500
ST GOUENO VTT	ST GOUENO	300
Loisir et détente		
LES FLECHES DU MENE	ST JACUT	150
FROMENE NATURE	ST GILLES	600
LES PROM'NOUS DU MENE	COLLINEE	600

Chasse		
Ste de chasse Plessala	PLESSALA	500
Sté de Chasse Langourla	LANGOURLA	200
Ste de chasse MENEZ-DU	ST JACUT	0 €
Ste de chasse ST HUBERT du Mené de St Jacut	ST JACUT	410
Ste de chasse ST HUBERT du Mené	COLLINEE	120
Ste de chasse Le GOURAY	LE GOURAY	270
Ste de chasse St GILLES	ST GILLES	200
AMICALE de la Chasse	PLESSALA	130
Ste de chasse St GOUENO	ST GOUENO	230
Pêche		
AMICALE DES PECHEURS	ST GOUENO	0 €
Ste de Pêche	ST JACUT	0 €
AMICALE DES PECHEURS	PLESSALA	150
Evénements importants		
CLAP GOUENOVOIS	ST GOUENO	8500
CIRCUIT DU MENE		7000
MENE JAZZ	LE GOURAY	300
FUTUROCOM	LANGOURLA	4000
LIEU DE VILLE / IEN DE VIE		
Associations Jeunes		
Club Des JEUNES Le Gouray	LE GOURAY	500
FOYER DES JEUNES ST GILLES	ST GILLES	7000
Why not Plessala	PLESSALA	pas
Foyer des jeunes Langourla	LANGOURLA	0 €
Clubs des aînés		
CLUB DE L'AMITIE	ST GOUENO	0 €
CLUB DE L'AMITIE	PLESSALA	0 €
Club de l'amitié	LE GOURAY	0 €
Club des Aînés Collinéens	COLLINEE	0 €
Club des Aînés Ruraux de St JACUT	ST JACUT	0 €
CLUB DU 3ème AGE	LANGOURLA	0 €
CLUB DU 3ème AGE	ST GILLES	0 €
FNACA / ANCIENS COMBATTANTS		
FNACA	PLESSALA	200
FNACA COLLINEE / LE GOURAY	COLLINEE	250
ANCIENS COMBATTANTS	ST GILLES	150
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS		100

COLES		
SECTION THEATRE AMICALE LAÏQUE	COLLINEE	0 €
Amicale Laïque	LE GOURAY	800
AMICALE LAÏQUE	PLESSALA	500
AMICALE LAÏQUE	ST JACUT	0 €
Association des Parents d'Elèves	LE GOURAY	610
Amicale le blé en herbe	LANGOURLA	1000
APE Sacré Coeur	ST GOUENO	0 €
APEL PLESSALA	PLESSALA	300
APE RPI COLLINEE-ST JACUT DU MENE	COLLINEE	300
A.P.E. St Gilles	ST GILLES	800
A.P.E. Collinée /St Jacut	COLLINEE	0 €
FOYER SOCIO EDUCATIF Collinée	COLLINEE	1400
APPEL St-Joseph	PLESSALA	500,00
APPEL St-joseph	LANGOURLA	800,00

Culture-manifestation diverses		
Arts et Terre du Mené	LE GOURAY	1800
CCEURS DU MENE	ST GOUENO	750
LA TETE ET LES MAINS	COLLINEE	200
LANGOURLAVIE	LANGOURLA	4000
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	PLESSALA	0 €
Asso. ESPOIR et SOLIDARITE	LE GOURAY	150
ASSO. FETES ET LOISIRS	PLESSALA	1000
COMICE AGRICOLE CANTON COLLINEE	ST GILLES	2550
COMITE MENE LA FETE	ST GILLES	300
COMITE DES FETES	ST JACUT	500
COMITE HAUTEVILLE ES MAROTS	PLESSALA	0 €
COMITE JUMELAGE PLESSALA	PLESSALA	250
LES SANS SOUCIS	COLLINEE	500
LA RECYCLE ET TRI	PLESSALA	300
ILE AUX ENFANTS	LE GOURAY	300
TROUBA'TOUR	LANGOURLA	500
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS	COLLINEE	1000
UDEP Commerçants	PLESSALA	4000
ASSOC DES comm TOUR DU MENE		1160
Patrimoine		
AMICALE DE LA HAUTIERE	PLESSALA	150
Assoc, le pre de la chapelle St-udy	PLESSALA	1150
LES AMIS DE LA CHAPELLE ST JOSEPH	LANGOURLA	500
TRADI CHAPELLE	ST GILLES	500
COMITE PAROISSIAL	ST GILLES	0 €
LES AMIS DE ST GILLES DES PRES	LANGOURLA	500
Comité Paroissial	LANGOURLA	0 €
CHAPELLE DE LA HUTTE	ST GILLES	250

5 - 2

6

6 - 1

Tarif et modalités de locations des salles

Le Maire propose de reporter ce point à un conseil ultérieur. Le conseil valide la proposition.

Développement durable

Pour : 64

Acquisition de vélos à assistance électriques

Sur proposition de la commission Mobilité, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition de nouveaux vélos à assistance électrique (VAE) et sur la signature de nouveaux partenariats pour leur location.

Dans le cadre du programme d'actions « Aller, Bouger, Voyager, dans le Mené », la Commune du Mené souhaite inciter les habitants à repenser leurs pratiques de mobilité et à renforcer la pratique du vélo sur notre territoire pour les déplacements domicile-travail et les petits déplacements quotidiens de bourg à bourg. L'enjeu est d'inscrire le vélo comme un mode de déplacement à part entière, doux, actif et bénéfique pour la santé et l'environnement.

pour : 64

Cette action fait partie de « l'Action 3 : Mise en place de cheminement doux pour vélos » de l'Appel à Projets Territoriaux à Énergie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV) et bénéficie d'un financement à hauteur de 56 % des fonds engagés.

15 VAE sont déjà disponibles à la location sur le territoire dans 3 communes déléguées (Le Gouray (Epinette), Plessala, Saint Gilles). Dans un objectif d'égalité de service entre les communes déléguées et afin de répondre à des demandes d'habitants, la commission mobilité propose d'acheter 13 nouveaux VAE et de les placer chez de nouveaux partenaires.

Le magasin Center Cycle Sport, situé à Chartres de Bretagne, fournisseur des premiers VAE, propose la vente de VAE au prix individuel de 832,5€ HT soit un total de 10 822,5€ HT pour 13 VAE.

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur cette acquisition

Il est par ailleurs rappelé que la commission mobilité s'est positionnée sur un partenariat avec des professionnels du territoire pour assurer la location, l'entretien, et le stockage de la flotte de VAE.

Ce partenariat a également pour objectif d'aider à la diversification du tissu économique du territoire, et doit permettre une montée en compétence des professionnels présents.

Financièrement, l'entreprise conserve les chèques de cautions (restitués à la Commune en cas de perte ou vol) et les sommes perçues pour l'activité de location, dont les tarifs sont les suivants :

6-2

Durée	Tarif
1 jour	5 €
1 semaine	20 €
1 mois	30 €
3 mois	75 €

Le conseil est appelé à autoriser le Maire à signer des conventions de partenariat avec de nouveaux partenaires afin de faciliter l'accès aux VAE sur les communes déléguées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

7

AUTORISE M. le maire à signer les documents relatifs à l'achat de VAE ainsi que les conventions de partenariat.

7-1

Convention avec l'agence locale de l'énergie de Saint Briec

Sur proposition de l'adjoint en charge de l'Énergie, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le devis de l'ALEC de Saint-Briec pour la Commune du Mené pendant l'année 2017.

Cette prestation implique une présence d'agents de l'ALEC de Saint-Briec les 21 et 22 avril 2017 lors du salon de la Thermographie, ainsi que lors de six permanences à la mairie Le Mené. Ces agents conseilleront les habitants qui le souhaiteront sur la suite à donner à la restitution thermographique, notamment sur les choix de travaux les plus pertinents à opérer, et sur les aides financières auxquelles ils ont droit.

Pour : 64

Le devis s'élève à 4 000€ versé par la Commune le Mené à l'ALEC de Saint-Briec.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le maire à signer la convention de partenariat entre la Commune Le Mené et l'ALEC de Saint-Briec.

Urbanisme :

8

Délégation du droit de préemption urbain

Le Conseil municipal :

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

8-1

Vu l'article L.211-1 et suivants et L.213-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération N°CC-2017-25 en date du 7 février 2017 du conseil communautaire de LOUDEAC-COMMUNAUTE-BRETAGNE-CENTRE relative au droit de préemption urbain,

Pour : 64

Considérant que les communes déléguées Le Gouray et Saint-Gilles-Du-Mené ont vocation à exercer le droit de préemption urbain dans les zones U et AU, à l'exception des zones UY, UZ et AUy.

Considérant l'intérêt pour les communes déléguées de Le Gouray et Saint-Gilles-Du-Mené d'être délégataires du droit de préemption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de leurs territoires,

Après en avoir délibéré :

Q1

Décide d'accepter la délégation par LOUDEAC-COMMUNAUTE-BRETAGNE-CENTRE au profit des communes déléguées de Le Gouray et Saint-Gilles-Du-Mené, de l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et Au à l'exception des zones UY, UZ et AUy.

Intercommunalité :

Etat des lieux des commerces

Michel Ulmer informe le conseil municipal du recensement des activités commerciales engagé par Loudéac Communauté.

Il est procédé à la nomination d'un élu référent par commune déléguée.

Questions diverses

Maisons solaires tranche II – St Gilles du Mené – Lotissement « Les Ajoncs » - Adressage

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'identification, de l'adressage des logements sur le territoire.

Vu la réception en cours des logements solaire tranche II.

Q2

Vu l'absence d'adressage des deux maisons situées dans le lotissement des Ajoncs à St Gilles du Mené.

Vu la nécessité d'un adressage précis pour le raccordement en téléphonie, la distribution postale ...

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'identifier l'adressage des lots du lotissement des Ajoncs selon le principe suivant :

Q3

- Impasse de l'Horizon

- Numérotation impair d'un côté de la rue et n° pair côté opposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir le nom suivant pour la rue de desserte du lotissement « Les Ajoncs » : Impasse de l'Horizon

- Retenir le principe de numérotation suivant : côté pair d'un côté de la rue, côté impair de l'autre côté de la rue.

- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 64

Avance du budget communal au budget assainissement

Dans l'attente du versement d'une subvention agence de l'eau au budget assainissement, Monsieur Le Maire propose que le budget commune verse une avance (article 276351) au budget assainissement de 70 000€.

Installation d'un espace de convivialité au stade Jean Darcel de Plessala

Gérard Daboudet, adjoint en charge de la vie associative, rappelle que le stade de football de Plessala dispose d'installations vétustes. Il note qu'une demande d'installation d'un espace de convivialité est formulée depuis plusieurs années.

Gérard Daboudet rappelle au conseil municipal que les inscriptions budgétaires ont prévu la réalisation de cet investissement au cours de l'exercice 2017.

Il présente au conseil municipal une proposition d'aménagement ainsi qu'un qu'un plan de financement HT de l'opération :

Q4

Emplois		Ressources	
Module type ALGECO	29 629,00	Subvention fédération	17 314,50
Travaux de viabilisation	5 000,00	Autofinancement	17 314,50
	34 629,00		34 629,00

Q5

Le conseil municipal est invité à :

- Valider le projet

- adopter le plan financement

- Donner pouvoir au maire pour solliciter la demande de subventions

Pour : 64

Pour : 64

Plan communal de sauvegarde

Michel Ulmer rappelle l'arrêté préfectoral invitant les communes à rédiger les documents relatif à la mise en place d'un plan de sauvegarde sur le territoire communal. Il est procédé à la nomination d'un élu référent par commune déléguée.

Arrêt du transport scolaire :

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la pétition reçue suite à la décision du conseil municipal de supprimer le transport de bus en porte à porte de Le Gouray vers Lamballe.